



Communiqué de presse
7 juin 2021

Construction Navale Franck Roy : un redressement judiciaire pour faire face

Fragilisé par la pandémie de COVID-19, le chantier naval Franck Roy a été placé le 2 juin 2021, à la demande de son dirigeant, en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon. Son gérant revient sur les événements ayant mené à cette situation et évoque ses perspectives de relance.



Le chantier naval Franck Roy créé il y a plus de 20 ans dans la région rochelaise a été repris en décembre 2019 par Romuald Tuffery, jeune entrepreneur vendéen. La cession se montrait prometteuse. En effet, le Nautic de Paris 2019 avait été concluant pour la nouvelle équipe qui enregistrait déjà de **nombreux contacts qualitatifs** malgré la crise des gilets jaunes paralysant la capitale à cette période. Cependant, la pandémie apparue en 2020 annula 11 salons sur les 12 programmés.

Romuald Tuffery explique :

« En 2020 nous devions participer à plusieurs salons en France et à l'international. Malheureusement, les **annulations en cascade** et les **confinements successifs** ont compromis nos projets et ont **fragilisé la santé financière** de l'entreprise. Les

commandes enregistrées au Nautic n'ont pas suffi à couvrir les frais inhérents à la **pérennisation de notre production**.

La crise est arrivée lorsque nous avions le plus besoin d'aller à la rencontre de notre marché et de nos clients potentiels.

D'autre part, notre business model portait sur le développement d'un **nouveau mode de distribution international**. Les démarches ont été paralysées par la crise mondiale, rendant non opérationnel le lancement de notre réseau de concessionnaires à l'étranger.

De surcroît, peu d'aides ont été accordées par l'Etat aux TPE de moins de deux ans pour faire face à cette pandémie, période où toute prospection fut compromise.

En parallèle, nous devons intégrer un bâtiment parfaitement adapté à la fabrication de nos bateaux dès janvier 2020. Cependant, l'entreprise sensée nous céder sa place a tardé à quitter les locaux pour des raisons administratives. Les conditions de fabrication ont été parfois mises à mal et occasionné des pertes. Cette succession d'évènements indépendants de notre volonté a fortement impacté les finances de l'entreprise et ralenti tous nos projets de développement. »

Des perspectives d'avenir : la présentation des ébauches d'un nouveau modèle à moteur : le Seol 27



Premières esquisses du Seol 27 - Crédit : CNFR

Romuald Tuffery et son équipe de **10 salariés** sont prêts à rebondir. Pendant qu'il avance sur le déploiement du **réseau de revendeur à l'international** et qu'il poursuit sa **recherche d'investisseurs**, le bureau d'études s'active toujours dans le développement de nouveaux modèles. Parmi eux, le **Seol 27**, grand frère du Seol 18 sorti par le chantier en 2004. Dessiné en collaboration avec l'architecte Gildas Plessis, ce bateau à moteur de style néoclassique a de quoi plaire. Ce canot automobile en plein développement n'attend plus que son futur propriétaire. Son premier acquéreur aura la chance de participer pleinement à la finalisation de sa conception pour en faire le bateau de ses rêves.

M.Tuffery ajoute :

« L'équipe du chantier est **soudée** et souhaite par-dessus tout **conserver l'esprit et le savoir-faire** que représente notre entreprise. Le placement en redressement judiciaire est la meilleure solution pour assurer **l'avenir de l'entreprise et des salariés**. Il nous

permet de stabiliser notre situation quelques semaines le temps de valider plusieurs commandes de Solenn 27 et de trouver des investisseurs. Nous souhaitons nous appuyer sur des bases solides pour pérenniser l'entreprise et continuer à construire de beaux bateaux durant de longues années. »

A propos de Construction Navale Franck Roy

Fondé il y a plus de 20 ans, le chantier naval Franck Roy a vu sortir de ses moules plus de 200 bateaux de 4 à 13m. Tous profondément ancrés dans le style classique et sublimés par finitions en bois, le savoir-faire de l'atelier offre aux propriétaires la possibilité de personnaliser leur bijou. Repris en 2019, le chantier est installé en Vendée et souhaite développer son réseau de revendeurs à l'international.

A propos de la procédure de redressement judiciaire

La procédure de redressement judiciaire est une procédure collective qui gèle le passif existant à l'ouverture de la procédure pendant la période d'observation qui durera dans notre cas 3 mois. Le redressement pourra à l'issue de cette période se poursuivre durant 12 mois supplémentaires. Cette procédure a pour objectif de permettre au débiteur de présenter un plan de continuation de ses activités par le réaménagement de son endettement – qui peut être étalé sur une période maximale de 10 ans – et d'assurer son redressement.

CONTACT PRESSE

Adèle Cardrin
Chargée de communication
+336 58 66 11 76
acardrin@cnfr.fr

www.franckroy.com

Suivez-nous sur
les réseaux sociaux !

© 2021 Chantier Naval Franck Roy
Photos : ILP Vision / CNFR

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)